

DAJI/2019/Décision/Don/04

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte du DHU Imaging

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu la convention de don portant sur l'objet de cette décision,

DÉCIDE

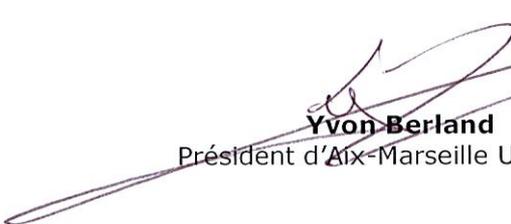
Article 1 :

Est accepté un don d'un montant de 15 000,00 € émanant de la société SELARL Les Albizzias, pour le Département Hospitalo-Universitaire sur l'éotp 1DHUGUHI/SEHI/ID15HRU289 afin de participer à l'achat d'un ordinateur pour l'implémentation de l'intelligence artificielle dans le traitement d'image.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 30 janvier 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

